

# REGISTRE NUMERIQUE

by PubliLégal

## REGISTRE NUMERIQUE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la  
commune de Fronton**

**Contributions du 21/05/2024 au 20/06/2024**

**Nombre de contributions déposées : 15  
(12 publiées et 3 non publiées)**

Rapport généré le 24/06/2024

## @1 - Boisaubert Adrien - Fronton

Date de dépôt : Le 02/06/2024 à 09:38:12

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Passage en constructible d'une zone NL

### Contribution :

Bonjour,

En tant que propriétaires de la parcelle N-612 sur la commune de Fronton, nous souhaiterions que la partie basse de cette parcelle devienne constructible afin de pouvoir la léguer à nos enfants à l'avenir.

Par ailleurs, nous aimerions également obtenir l'autorisation de réaliser des aménagements sur la parcelle N-612 en limite avec notre deuxième parcelle N-2577, située en zone UB. Ces aménagements comprendraient la création d'une terrasse en bois de 4 mètres de largeur, partant de notre maison, ainsi que la construction d'une piscine à la suite de cette terrasse.

Nous tenons à préciser que nous souhaitons utiliser exclusivement des matériaux respectueux de l'environnement, afin de ne pas dénaturer la zone NL et de préserver la perméabilité du sol.

Nous vous remercions par avance pour l'attention portée à notre demande et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Cordialement,

Pièce(s) jointes(s) : 1



## E2 - Jeremy Berard

**Date de dépôt :** Le 08/06/2024 à 15:17:51

**Lieu de dépôt :** Par email

**Objet :** Observation sur révision 2 du PLU - secteur avenue des Vignerons

### **Contribution :**

Madame le Commissaire Enquêteur,

Je souhaite soumettre une observation et une proposition concernant le secteur "avenue des Vignerons", pages 21 à 27 du document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".

### **Situation actuelle :**

L'Avenue des Vignerons est bordée en partie d'un trottoir, sur un seul côté, qui démarre au niveau de l'impasse Victor Schoelcher et qui rejoint le rond-point au croisement avenue des Vignerons / rue Jules Bersac.

### **Situation future :**

L'aménagement de la zone 1AU, tranche 2, au croisement avenue des vignerons / rue de la Guinguette, va entraîner le réaménagement de ce croisement.

Cette nouvelle zone urbanisée sera reliée par des chemins piétonniers à la zone de la Dourdenne d'une part, et au centre-ville par la rue de la Guinguette puis la rue des Bourdisquettes d'autre part. Ces liaisons douces sont explicitement tracées dans le projet.

En l'état du projet, il n'est pas prévu de relier le trottoir existant de l'Avenue des Vignerons à la nouvelle zone urbanisée. Il n'y a pourtant que 30 mètres environ entre la fin du trottoir existant (au niveau de l'impasse Victor Schoelcher) et le croisement à réaménager avenue des vignerons / rue de la Guinguette.

### **Ma proposition :**

Pour la continuité du cheminement piéton, et pour permettre de relier l'avenue des Vignerons et l'impasse Victor Schoelcher au centre-ville et au nouveau quartier par des modes doux, je propose d'inscrire explicitement dans le projet d'aménagement le raccordement du trottoir de l'Avenue des Vignerons au nouveaux chemins piétons qui seront créés pour ce projet.

Cela est cohérent avec l'orientation du projet qui prévoit de "créer des liaisons douces (piétons et cycles) permettant de circuler au sein même de nouveau quartier et de créer des liens avec le centre-ville, les quartiers environnants"

Voir tracé en rose sur les deux documents joints.

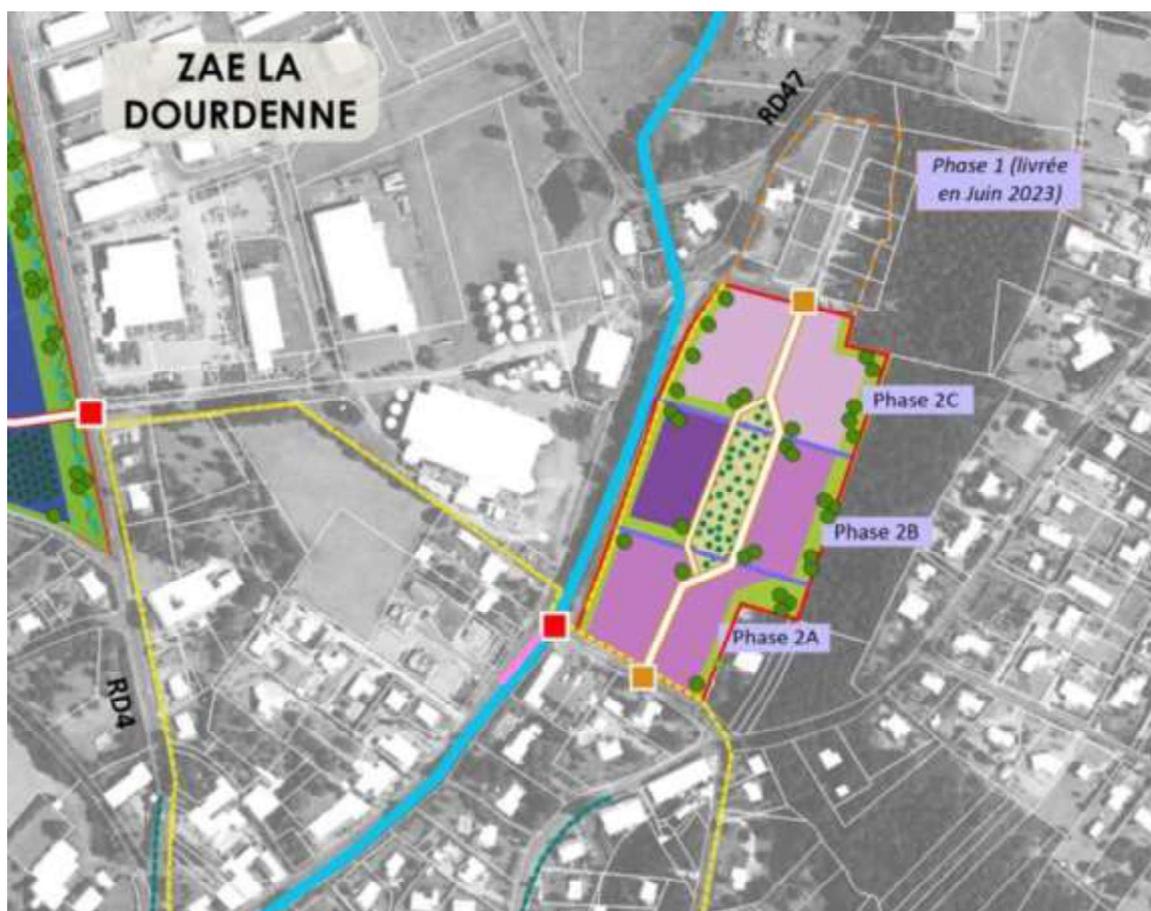
Je souhaite que vous preniez en compte cette proposition, et je suis à votre disposition pour en discuter.

Merci.

Cordialement

Jérémy Bérard

**Pièce(s) jointes(s) : 2 photos (page suivante)**



## **E3 – Longato T**

**Date de dépôt :** Le 11/06/2024 à 16:11:14

**Lieu de dépôt :** Par email

**Objet :** Parcelle côte rouge

**Contribution :**

Bonjour,

Je suis propriétaire des parcelles OE 0012, OE 0013, OE 0023 qui sont à ce jour classées en A ; ainsi que de la parcelle OE 0014 qui est classée en NP. Or cette dernière ne peut être classée en NP car elle est le point d'accès aux parcelles 013 et 023 sur la parcelle 0014 s'y trouve le pont d'accès, le regard pour l'eau potable ainsi que la ligne électrique avec obligation d'entretien.

Je vous demande par la présente le déclassement des parcelles nommées et leur reclassement en zone UC pour permettre la réalisation de plusieurs lots constructibles

Cordialement  
THIERRY LONGATO

**Pièce(s) jointe(s) :** Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

## **E4 - Claudine**

**Date de dépôt :** Le 12/06/2024 à 19:43:18

**Lieu de dépôt :** Par email

**Objet :** Modification PLU

**Contribution :**

À l'attention également de MR JEANJEAN

Madame, Monsieur,

Je vous remercie de bien vouloir prendre connaissance de la lettre ci-jointe et de m'en accuser bonne réception.

Cordialement

**MR PAGES Gérard**

**Pièce(s) jointe(s) : 1 courrier (2 pages)**

Document : Lettre 10 juin 2024 PLU2.pdf, page 1 sur 2

Mr Gérard PAGÈS  
225, chemin de Saumaté

31620 FRONTON

06.72.97.61.93

MONSIEUR LE MAIRE  
COMMUNE DE FRONTON  
HOTEL DE VILLE  
1 ESPLANADE MARCORELLE

31620 FRONTON

Fronton, le 10 juin 2024

**REVISION PLU2**  
**CHANGEMENT DE DESTINATION**  
**PARCELL**  
**HAMEAU DE SAUMATÉ**

Monsieur le Maire,

Vu la révision en cours du PLU, je me permets par la présente lettre, de solliciter le changement de destination en zone constructible des parcelles :

- G509 lieudit Saumaté d'une contenance de 37a 90ca
- G511 lieudit Saumaté d'une contenance de 22a 45ca.

Qui sont actuellement en zone agricole.

Ces parcelles font partie du hameau de Saumaté et sont entourées de maisons (voir copie cadastre) et donnent directement sur le chemin communal par accès direct.

Ces parcelles sont desservies tant pas les réseaux électriques et téléphonique (fibre) que par le réseau d'adduction d'eau potable.

Le Hameau de Saumaté est avoisinant du collège et est desservi par le réseau bus scolaires.

Il est également proche de Castelnau d'Estrétefonds (gare, autoroute, nationale 20, Eurocentre...).

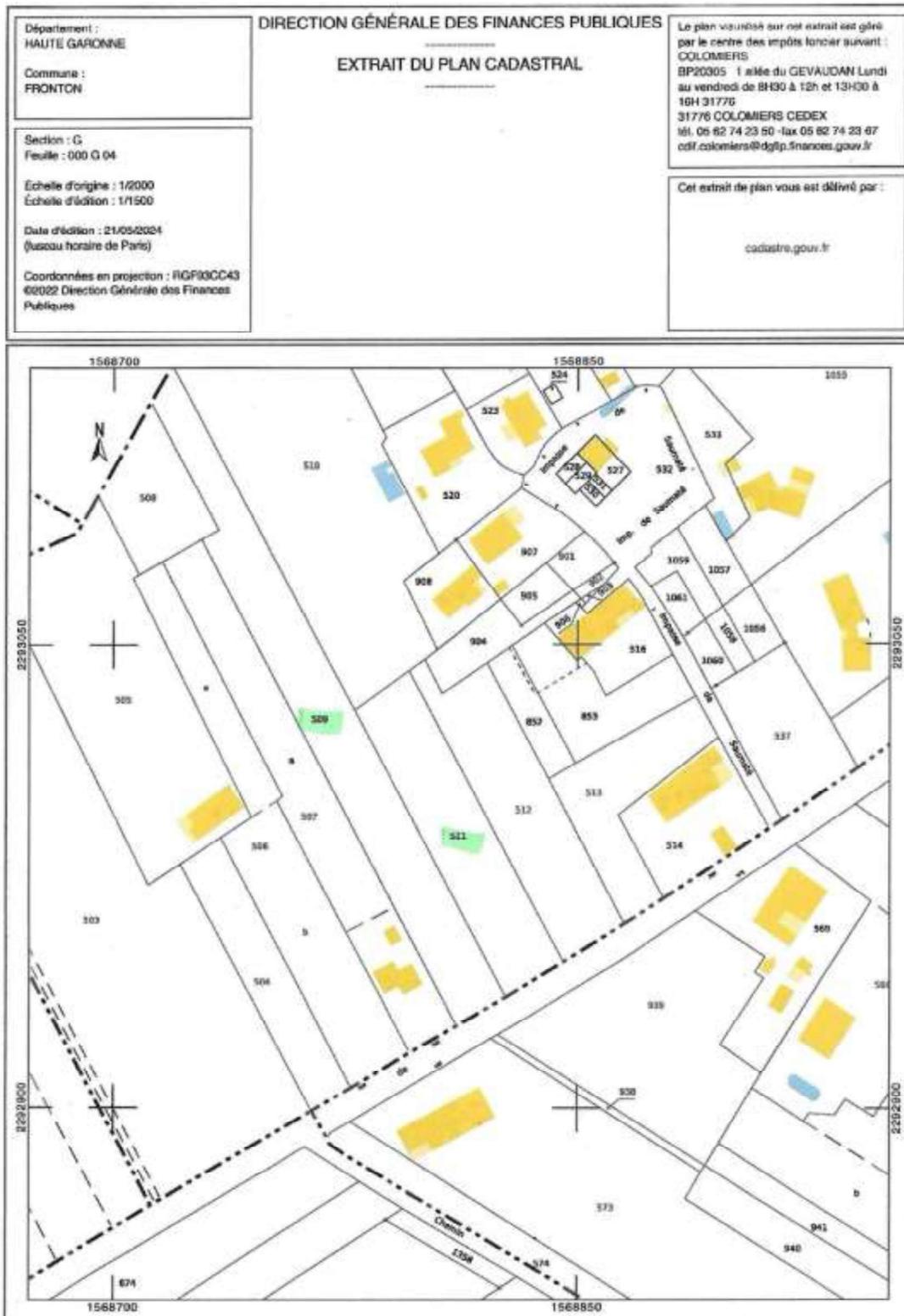
Espérant que ma demande sera prise en considération et restant à votre disposition,

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de salutations distinguées.

• Mr Gérard PAGÈS



Document : Lettre 10 juin 2024 PLU2.pdf, page 2 sur 2



## CR5 – Huguette ARTUSI

Date de dépôt sur le registre numérique : Le 13/06/2024 à 10 :00

Lieu de dépôt : Par courrier reçu en Mairie et mis sur le registre papier le 12/06/2024

Etat : Observation publiée

Contribution :

Me ARTUSI Huguette  
née JUSTOU  
25 Rue des Vendanges  
31620 FRONTON

le 07 - Juin 2024

COURRIER ARRIVÉ LE  
12 JUIN 2024  
MAIRIE DE FRONTON

Madame le commissaire,

Je m'adresse à vous Madame, pour proposer à la révision du PLU, un terrain dont je suis propriétaire. Il se situe au lieu dit "Le Cansevas" chemin de Pouardel à Fronton.

Sur le plan cadastral ci-joint en jaune le terrain et son chemin d'accès en rouge au collecteur Tout à l'égout que j'ai fait installer lors des travaux d'assainissement réalisés dans le secteur.

Je m'interroge, lorsque je vois de nombreuses constructions apparues dans la zone voisine au même niveau de l'éloignement du chemin de Pouardel, que celui de mon terrain - (ce voit sur le plan) -

Le plan n'est pas récent et toutes les constructions n'apparaissent pas.

En vous remerciant pour votre écoute, veuillez agréer, Madame, mes salutations.

 Me Artusi Huguette

Pièce(s) jointe(s) : 1

<p>Département : <b>HAUTE GARONNE</b></p> <p>Commune : <b>FRONTON</b></p>	<p><b>DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES</b></p> <p><b>EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL</b></p>	<p>Le plan élaboré sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : <b>COLOMERS</b> BP20305 1 allée du GEVAUDAN Lundi au vendredi de 8H30 à 12h et 13H30 à 16H 31776 <b>31776 COLOMERS CEDEX</b> M. 05 62 74 23 50 - fax 05 62 74 23 67 c@f.colomers@dgfp.finances.gouv.fr</p>
<p>Section : F Feuille : 000 F 04</p> <p>Echelle d'origine : 1/2000 Echelle d'édition : 1/1500</p> <p>Date d'édition : 26/04/2014 (Bureau foncier de Paris)</p> <p>Coordonnées en projection : RGF93CC43 ©2012 Ministère de l'Économie et des Finances</p>		<p>Cet extrait de plan vous est délivré par :</p> <p><b>castelma.gouv.fr</b></p>



## E6 - Nama Rass (voir E15 et P19 – non publié)

**Date de dépôt :** Le 17/06/2024 à 13:18:06

**Lieu de dépôt :** Par email

**Objet :** Transmission d'observations - AEP Fronton

**Contribution :**

Bonjour

Serait-il possible de rencontrer Madame Costes

Bien cordialement

Envoyé à partir de Outlook pour iOS

**Pièce(s) jointe(s) :** Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.



## **@7 - BARROSO et MLYNSKI Antoine et Béatrice - Fronton (voir aussi P3)**

**Date de dépôt :** Le 18/06/2024 à 18:20:11

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** Demande reclassement parcelle E748 en zone constructible suite déclassement illégitime dernière révision du PLU

### **Contribution :**

Pour donner suite à mes précédents entretiens dans les bureaux de la mairie de fronton avec Mr Jeanjean en charge de l'urbanisme et dans le cadre de l'enquête publique en cours relative au projet de modification n° 2 du PLU de la commune de Fronton, je vous fais part par la présente contribution de ma demande de reclassement en zone constructible de notre parcelle E748, d'une superficie de 869 m2, située au 670 route du Terme (détail sur le plan cadastral ci-joint) qui a été déclassée très injustement en zone non constructible lors de la dernière révision du PLU. En effet, nous avons acheté le 04/10/2005 notre terrain viabilisé de 2500 m2, composé des 5 parcelles ci-dessous entièrement constructibles,

Section Numéro Superficie en M2

E751 1211

E752 331

E754 87

E757 2

E748 869

TOTAL 2500

sur lequel nous avons fait construire notre résidence principale en prenant le soin de l'implanter de manière à garder justement vide la parcelle E748 de 869 M2, qui constitue notre jardin et espace de vie pour pouvoir en profiter pleinement et également en vue d'une éventuelle future construction pour nos enfants ou pour nos parents lorsqu'ils ne seraient plus autonomes pour pouvoir les avoir à proximité et veiller sur eux.

Or, quelle stupéfaction d'apprendre de manière fortuite que cette parcelle E748 n'est plus constructible alors que c'est juste notre jardin et notre espace de vie, clôturé et entouré d'une haie, et que désormais le barbecue construit il y a quelques années, la balançoire et le toboggan des enfants se trouvent ridiculement et illégitimement en zone non constructible et que tout projet devient impossible.

Les photos de notre terrain ci-jointes avec la parcelle en question E748 sont très explicites et représentatives et vous pourrez sans difficulté constater l'aberration que constitue ce déclassement de notre jardin alors même que nous sommes entourés de constructions diverses.

Je vous invite d'ailleurs à venir constater sur place que ce déclassement de la parcelle E748 en zone non constructible a été fait de manière très hasardeuse et totalement irrationnelle et ceci sans compter la dévalorisation financière de notre terrain car cette parcelle de 869 M2 représente 34 % de la superficie totale du terrain soit 1/3, sachant que nous avons acheté notre terrain pour une valeur de 90 000 Euros en 2005 ce déclassement représente donc au minimum 30 000 Euros de perte au-delà du tort causé pour nos projets devenus irréalisables.

Compte tenu de tous les éléments déjà échangés et exposés dans cette contribution, je vous demande légitimement de bien vouloir revoir la situation durant l'enquête publique en cours et de reclasser cette parcelle en zone constructible afin que nous puissions en disposer librement et légitimement.

J'ai également rencontré le commissaire enquêteur Mme Costes en mairie le 21/05/2024.

Dans l'attente d'une réponse, je l'espère favorable, je reste à votre disposition pour tout complément d'information nécessaire. Bien cordialement

**Pièce(s) jointe(s) : 1 courrier de 2 pages et 3 annexes**

Document : PLU courrier de réclamation.pdf, page 1 sur 2

**Mr BARROSO Antoine**  
**Mme MLYNSKI Béatrice**  
670, route du Terme  
31620 FRONTON  
☎ : 07 87 16 51 20  
[barrosoantoine94@gmail.com](mailto:barrosoantoine94@gmail.com)  
[beatrice.mlynski@laposte.net](mailto:beatrice.mlynski@laposte.net)

**MAIRIE DE FRONTON**  
**Service Urbanisme**  
**Mr Pierre JEANJEAN**  
1 Esplanade Marcorelle  
31620 FRONTON

Fronton,  
Le 18/06/2024

Objet : Projet de modification n° 2 du PLU : reclassement de la Parcelle E748

Monsieur Jeanjean,

Pour donner suite à nos précédents entretiens dans vos bureaux et dans le cadre de l'enquête publique en cours relative au projet de modification n° 2 du PLU de la commune de Fronton, je vous adresse par la présente une demande de reclassement en zone constructible de notre parcelle E748, d'une superficie de 869 m<sup>2</sup>, située au 670 route du Terme (détail sur le plan cadastral ci-joint) qui a été déclassée très injustement en zone non constructible lors de la dernière révision du PLU.

En effet, nous avons acheté le 04/10/2005 notre terrain viabilisé de 2500 m<sup>2</sup>, composé des 5 parcelles ci-dessous entièrement constructibles,

Section	Numéro	Superficie en M2
E	751	1211
E	752	331
E	754	87
E	757	2
E	748	869
<b>TOTAL</b>		<b>2500</b>

sur lequel nous avons fait construire notre résidence principale en prenant le soin de l'implanter de manière à garder justement vide la parcelle E748 de 869 M<sup>2</sup>, qui constitue notre jardin et espace de vie pour pouvoir en profiter pleinement et également en vue d'une éventuelle future construction pour nos enfants ou pour nos parents lorsqu'ils ne seraient plus autonomes pour pouvoir les avoir à proximité et veiller sur eux.

Document : PLU courrier de réclamation.pdf, page 2 sur 2

Or, quelle stupéfaction d'apprendre de manière fortuite que cette parcelle E748 n'est plus constructible alors que c'est juste notre jardin et notre espace de vie, clôturé et entouré d'une haie, et que désormais le barbecue construit il y a quelques années, la balançoire et le toboggan des enfants se trouvent ridiculement et illégalement en zone non constructible et que tout projet devient impossible.

Les photos de notre terrain ci-jointes avec la parcelle en question E748 sont très explicites et représentatives et vous pourrez sans difficulté constater l'aberration que constitue ce déclassement de notre jardin alors même que nous sommes entourés de constructions diverses.

Je vous invite d'ailleurs à venir constater sur place que ce déclassement de la parcelle E748 en zone non constructible a été fait de manière très hasardeuse et totalement irrationnelle et ceci sans compter la dévalorisation financière de notre terrain car cette parcelle de 869 M2 représente 34 % de la superficie totale du terrain soit 1/3, sachant que nous avons acheté notre terrain pour une valeur de 90 000 Euros en 2005 ce déclassement représente donc au minimum 30 000 Euros de perte au-delà du tort causé pour nos projets.

Compte tenu de tous les éléments déjà échangés et exposés dans ce courrier, je vous demande légitimement de bien vouloir revoir la situation durant l'enquête publique en cours et de reclasser cette parcelle en zone constructible afin que nous puissions en disposer librement et légitimement.

J'ai également mentionné cette requête sur le registre dématérialisé prévu à cet effet et rencontré le commissaire enquêteur Mme Costes en mairie le 21/05/2024.

Dans l'attente d'une réponse, je l'espère favorable, je reste à votre disposition pour tout complément d'information nécessaire.

Bien cordialement,

BARROSO Antoine  
MLYNSKI Béatrice

Pièces jointes :

- Plan cadastral de notre terrain : 5 parcelles E751 + E752 + E754 + E757 + E748
- Photos de la parcelle E748 dans son environnement réel = notre jardin
- Vue aérienne

Document : Parcelles Fronton Cadastre.png, page 1 sur 1

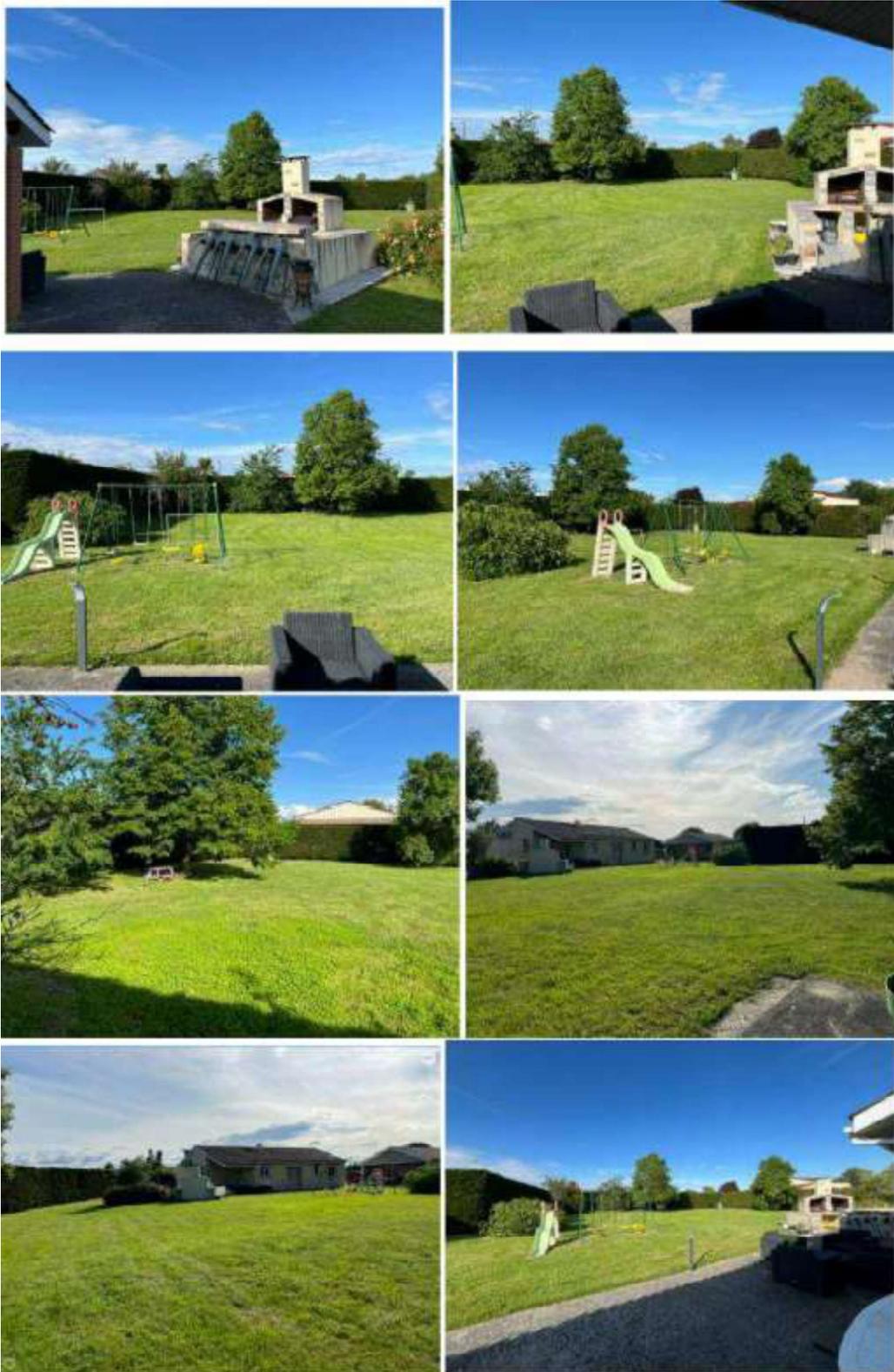


Document : PLU Vue aérienne.pdf, page 1 sur 1

Parcelle E748



Document : Photos parcelle E748.pdf, page 1 sur 1



## **E8 - Beatrice MLYNSKI (Doublon de @7 – non publié)**

**Date de dépôt :** Le 18/06/2024 à 18:42:28

**Lieu de dépôt :** Par email

**Objet :** Demande de reclassement parcelle E748 en zone constructible suite déclassement illégitime à la dernière révision du PLU

### **Contribution :**

Bonjour,

Pour donner suite à mes précédents entretiens dans les bureaux de la mairie avec Mr Jeanjean en charge de l'urbanisme et dans le cadre de l'enquête publique en cours relative au projet de modification n° 2 du PLU de la commune de Fronton, je vous adresse par la présente une demande de reclassement en zone constructible de notre parcelle E748, d'une superficie de 869 m<sup>2</sup>, située au 670 route du Terme (détail sur le plan cadastral ci-joint) qui a été déclassée très injustement en zone non constructible lors de la dernière révision du PLU.

En effet, nous avons acheté le 04/10/2005 notre terrain viabilisé de 2500 m<sup>2</sup>, composé des 5 parcelles ci-dessous entièrement constructibles,

Section Numéro Superficie en M<sup>2</sup>

E 751 1211

E 752 331

E 754 87

E 757 2

E 748 869

TOTAL 2500

sur lequel nous avons fait construire notre résidence principale en prenant le soin de l'implanter de manière à garder justement vide la parcelle E748 de 869 M<sup>2</sup>, qui constitue notre jardin et espace de vie pour pouvoir en profiter pleinement et également en vue d'une éventuelle future construction pour nos enfants ou pour nos parents lorsqu'ils ne seraient plus autonomes pour pouvoir les avoir à proximité et veiller sur eux. Or, quelle stupéfaction d'apprendre de manière fortuite que cette parcelle E748 n'est plus constructible alors que c'est juste notre jardin et notre espace de vie, clôturé et entouré d'une haie, et que désormais le barbecue construit il y a quelques années, la balançoire et le toboggan des enfants se trouvent ridiculement et illégitimement en zone non constructible et que tout projet devient impossible.

Les photos de notre terrain ci-jointes avec la parcelle en question E748 sont très explicites et représentatives et vous pourrez sans difficulté constater l'aberration que constitue ce déclassement de notre jardin alors même que nous sommes entourés de constructions diverses.

Je vous invite d'ailleurs à venir constater sur place que ce déclassement de la parcelle E748 en zone non constructible a été fait de manière très hasardeuse et totalement irrationnelle et ceci sans compter la dévalorisation financière de notre terrain car cette parcelle de 869 M<sup>2</sup> représente 34 % de la superficie totale du terrain soit 1/3, sachant que nous avons acheté notre terrain pour une valeur de 90 000 Euros en 2005 ce déclassement représente donc au minimum 30 000 Euros de perte au-delà du tort causé pour nos projets devenus irréalisables.

Compte tenu de tous les éléments déjà échangés et exposés dans ce courrier, je vous demande légitimement de bien vouloir revoir la situation durant l'enquête publique en cours et de reclasser cette parcelle en zone constructible afin que nous puissions en disposer librement et légitimement.

J'ai également mentionné cette requête sur le registre dématérialisé prévu à cet effet et rencontré le commissaire enquêteur Mme Costes en mairie le 21/05/2024.

Dans l'attente d'une réponse, je l'espère favorable, je reste à votre disposition pour tout complément d'information nécessaire. Bien cordialement,

**Pièce(s) jointes(s) : 3 annexes non rappelées ici car doublon @7**

## **E9 - Beatrice MLYNSKI (Doublon de @7 – non publié)**

**Date de dépôt :** Le 18/06/2024 à 18:48:39

**Lieu de dépôt :** Par email

**Objet :**Re: Demande de reclassement parcelle E748 en zone constructible suite déclassement illégitime à la dernière révision du PLU

**Contribution :**

vue aérienne détaillée et commentée

**Pièce(s) jointes(s) :** vue aérienne non rappelée ici car doublon @7

## **@10 - BISIAUX BENOIT - Fronton**

**Date de dépôt :** Le 19/06/2024 à 10:43:40

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** Demande de reclassement de la parcelle 1050 en zone UC

### **Contribution :**

Bonjour Madame la Commissaire Enquêteur,

Nous vous contactons dans le cadre de la révision du plan d'urbanisme de Fronton et vous prions de bien vouloir considérer le point suivant :

Nous avons commencé les démarches en 2018 pour nous porter acquéreur de la parcelle 450 à Fronton en vue d'y faire construire notre maison.

Les démarches avec le service d'urbanisme ont abouti à la validation du permis de construire PC312021830073 le 12 Février 2019.

L'acte notarié du 20 Juin 2019 a acté notre propriété sur la parcelle 450 (zone UC) devenue parcelles 1050 et 1051 car dans l'intervalle le cadastre avait évolué et la parcelle 450 avait été coupée en 2 parcelles: 1050 et 1051.

Le PLU avait lui aussi évolué en gardant la parcelle 1051 en zone UC et en classant la parcelle 1050 en zone A.

A l'époque, le service d'urbanisme et le notaire nous ont confirmé que cela ne remettait pas en cause la validation du permis de construire qui avait été déposé antérieurement à cette évolution du PLU.

Cela nous a permis de construire la maison que nous habitons aujourd'hui.

Mais cela pourrait empêcher toute future évolution, car étant en zone A devant rester dans le strict respect du permis accepté sans pouvoir en demander des changements.

Par le présent courrier nous vous demandons donc dans le cadre de l'évolution du PLU de Fronton de considérer le classement de la parcelle 1050 en zone UC de façon à garder ouverte la possibilité dans le futur de pouvoir faire évoluer notre habitation en accord avec les règles d'urbanismes.

Madame la Commissaire enquêteur, nous vous remercions par avance de votre attention sur ce point.

Veuillez accepter, Madame, nos salutations distinguées.

Mr et Mme BISIAUX

**Pièce(s) jointe(s) :** Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

## R11 – Serge TIGNOL

Date de dépôt sur le registre numérique : Le 19/06/2024 à 10:00

Lieu de dépôt : Sur un registre papier le 14/06/2024

Etat : Observation publiée

Contribution :

③ SCI AMPE propriétaire de la parcelle N° 375  
Gerant: Serg, TIGNOL  
43 avenue A. Escudier  
mail: tigsuge@numericable.fr  
tél: 06 27 66 55 56

observation: Dans le cadre du projet d'aménagement  
foncier secteur Garrigues - Av A Escudier  
nous souhaiterions que soit examiné le  
désenclavement de la parcelle N° 375 attenante  
à ce projet.

14.06.24  
Serg. Tignol  
le gérant



Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

## CR12 – Serge TIGNOL

Date de dépôt sur le registre numérique : Le 19/06/2024 à 10:00

Lieu de dépôt : Courrier Recommandé avec Accusé de réception reçu en Mairie et mis sur le registre papier le 13/06/2024

Etat : Observation publiée

Contribution : 1 courrier de 2 pages avec 3 PJ



Madame le Commissaire enquêteur.

Mairie de FRONTON  
1 Esplanade Marcorelle  
BP 3  
31620 Fronton

Brax le 09 Juin 2024

Courrier recommandé AR.

A l'attention de Madame Jeanne-Marie COSTE

Objet : Révision du PLU de Fronton.

Madame,

Nous vous demandons par la présente de faire l'étude de la faisabilité d'urbanisme en considération de la parcelle que nous possédons à Fronton, route de Fabas :

- Il s'agit de la parcelle anciennement cadastrée 000 M 1137 de 26.604 m<sup>2</sup> de surface, située en début de la route de Fabas, donc très proche du centre de la ville, qui a été lotie en partie.
- Lorsque que nous avons acquis ce terrain en 2005, nous avons réalisé un lotissement de 2 fois 3 lots de 2500 m<sup>2</sup> :
  - n° : LT 3120205LE005
  - n° : LT 3120205LE006

Cette réalisation se situait en zone NB du POS. Le solde de surface restante soit 11.604 m<sup>2</sup> est resté en l'état en attente, e'est cette parcelle cadastrée 000 M 1245 qui est l'objet de notre requête, car elle était alors en zone RESERVE FONCIERE A URBANISER du POS, en attente d'urbanisation.

A cet effet il nous a été demandé par le service instructeur et la Mairie, une voie d'accès de 6 m de large avec une entrée réalisée en bateau de 13 mètres qui est qualifiée comme un emplacement réservé clairement identifié sur le PLU actuel (hachuré en rouge sur le plan du PLU).

---

SO IMMOBILIER 34, rue de lasplacères 31490BRAX ; Tél/Fax 05 61 06 43 51 ;  
Mail : cardonne@soimmobilier.com  
Service commercial/réservation : 06 07 16 71 97  
RCS: 43353624000032



Nous avons sur la route de Fabas, l'ensemble des réseaux, eau, électricité, téléphone. Le réseau d'assainissement collectif vient d'être créé très récemment par la collectivité.

Par contre notre parcelle lors d'une modification du PLU a été déclassée et affectée en zone agricole A.

Considérant que la parcelle bénéficie maintenant de tous les avantages d'urbanisation :

- les réseaux tous identifiés et présents.
- situation de grande proximité avec le centre-ville.
- zone « CLOS TAPAS » du PLU se densifiant (les propriétaires des 2 lotissements vendus redivisent leur parcelle)
- dent « creuse arrière » suffisamment dimensionnée, résidentielle, permettant la construction de plusieurs types d'habitat,

**Nous sollicitons de votre haute bienveillance afin que cette parcelle puisse rentrer en zone constructible dans la révision actuelle du PLU.**

Nous avons déjà évoqué ce dossier avec le service urbanisme de la Mairie et les différents services instructeurs.

Dans l'attente d'une suite favorable, veuillez recevoir Madame, nos sincères salutations,

Christophe CARDONNE



PJ : Extrait du plan cadastral.  
- Plan « Geoportail de l'urbanisme.

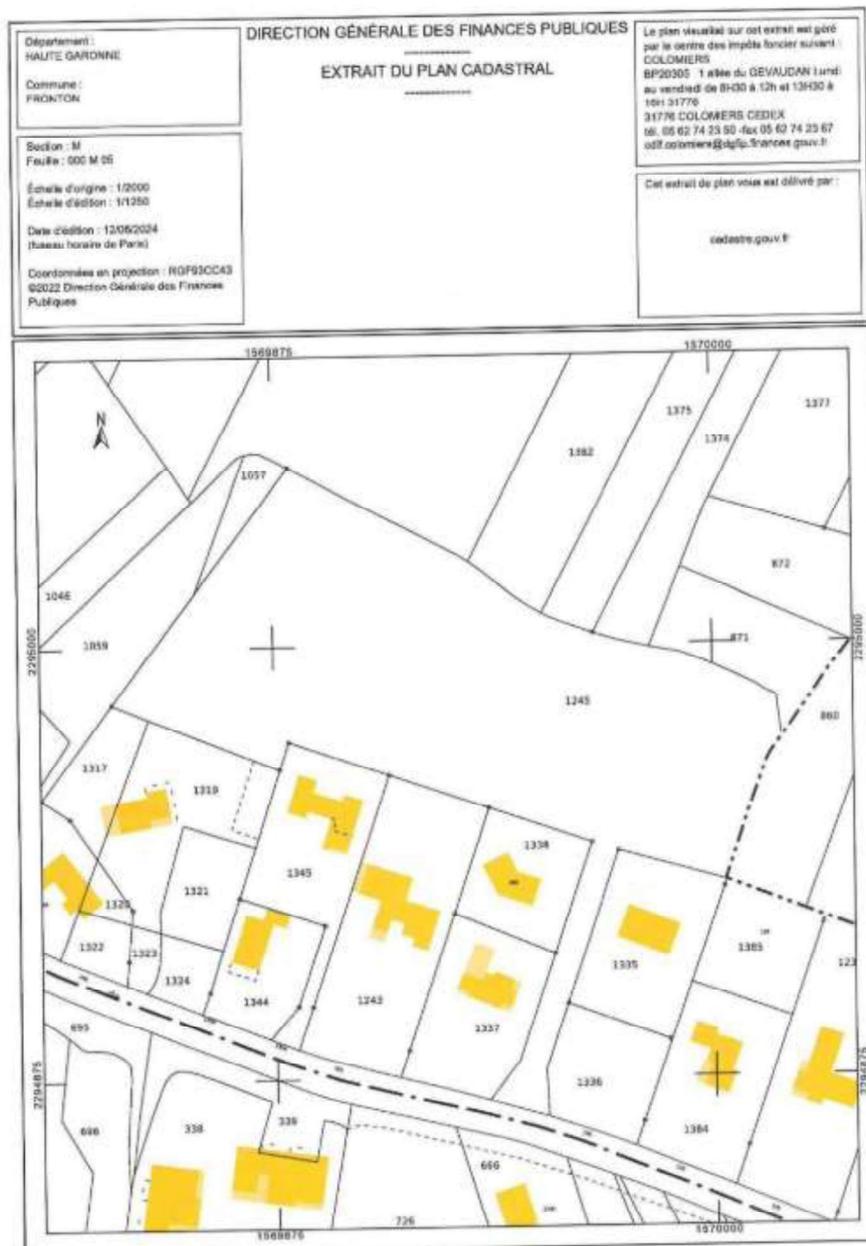
---

SO IMMOBILIER 34, rue de laspiacères 31490BRAX ; Tél/Fax 05 61 06 43 51 ;  
Mail : cardonne@soimmobilier.com  
Service commercial/réservation : 06 07 16 71 97  
RCS: 43353624000032

cadastre.gouv.fr

Informations littérales relatives à 1 parcelle sur la commune : FRONTON (31).

Références de la parcelle 000 M 1245	
Référence cadastrale de la parcelle	000 M 1245
Contenance cadastrale	11 604 mètres carrés
Adresse	CLOS TAPAS 31620 FRONTON





## **@13 - ehrhardt caroline - Fronton**

**Date de dépôt :** Le 19/06/2024 à 22:30:27

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** Demande de mise en place de chicanes

### **Contribution :**

Bonsoir,

Je ne sais pas si notre demande concerne effectivement le PLU, mais nous constatons souvent, au Hameau des Moureaux (route de Canals) que les véhicules ne respectent pas la limitation de vitesse à 50km/h (indiquée par le panneau d'entrée d'agglomération). Cette vitesse, souvent excessive, engendre un réel risque de collision, notamment lorsque nous sortons nos véhicules de nos propriétés, car il y a peu de visibilité et les voitures ou camions arrivent très vite.

D'autre part, des enfants et piétons marchent le long de la route (notamment pour se rendre à l'arrêt du bus scolaire) et les véhicules les frôlent parfois puisqu'il n'y a pas de trottoir ou de chemin sécurisé. Aussi, nous souhaiterions que des dispositifs de types "chicane" soient, si possible, mis en place à l'entrée et à la sortie du hameau (par exemple, avant chacun des panneaux d'agglomération) afin de diminuer la vitesse sur cette voie de circulation.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous accorderez à notre demande.

Cordialement.

Mme Ehrhardt Caroline et Mr Caron Davy

**Pièce(s) jointes(s) :** Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

## CR14 – Karine BARRIERE

Date de dépôt sur le registre numérique : Le 20/06/2024 à 10:00

Lieu de dépôt : Courrier Recommandé avec Accusé de réception reçu en Mairie et mis sur le registre papier le 19/06/2024

Etat : Observation publiée

Contribution : 1 courrier d'1 page

Karine BARRIERE  
110 chemin du moulin (4)  
31620 FRONTON.

A : Mme le commissaire enquêteur  
Mairie de Fronton  
1 Esplanade Marcelle  
BP3  
31620 FRONTON.

Madame,

je viens par la présente vous demander d'étudier la possible requalification d'une parcelle dont je suis propriétaire à Fronton, route de Tabas, quartier Las Coustonias, référence cadastrale H480.

En effet, au regard du prolongement effectué et à venir des réseaux d'eau et d'assainissement sur cet axe et la proximité immédiate de la zone urbanisée, je sollicite votre expertise.

Respectueusement.

A Fronton le 17 Juin 2024



Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

## **E15 - Nama Rass (Voir aussi P19)**

**Date de dépôt :** Le 20/06/2024 à 17:02:40

**Lieu de dépôt :** Par email

**Objet : FW :** Observations concernant la parcelle A611- lieu dit le carretou.

### **Contribution :**

A l'attention de madame Costes Commissaire enquêteur

Nous avons l'honneur de votre bienveillance pour la prise en compte de nos observations concernant la révision du PLU engagé sur la commune de Fronton.

Nous souhaiterions entreprendre des démarches dans le but d'obtenir un certificat d'urbanisme.

Notre demande concernant la parcelle : A 611, Lieu-dit << Carretou >>, 31620 Fronton.

Nous nous permettons d'émettre les arguments suivants pour fonder notre demande :

- la parcelle est positionnée à un angle carrefour entre la route de Montauban et le chemin de Carretou, à Fronton.
- les réseaux se trouvent à proximité et en bordure directe de la route de Montauban.
- des habitations sont localisées à proximité.

Vous trouverez ci joint des premières photos reprenant la localisation, le positionnement de la parcelle et l'environnement de proximité.

En complément à ce courrier, nous souhaitons vous rencontrer jeudi 20 juin 2024 à votre permanence afin de reprendre cette demande à votre présence.

En appui à l'ensemble de ces éléments, nous sollicitons votre conseil expert et votre appui concernant notre demande.

Nous vous remercions de l'examen que vous réservez à notre demande en espérant une suite favorable à celle-ci.

Nous vous prions de recevoir l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Monsieur Raiss Farid

Monsieur Raiss Samir

Envoyé à partir de Outlook pour iOS

**Pièce(s) jointes(s) : 4 (page suivante)**

**DESIGNATION**

L'immeuble non bâti situé à FRONTON (Haute-Garonne) "Carretou", figurant au cadastre sous les références suivantes :

Sect.	Numéro	Lieu-dit	Nature	Contenance		
				ha	a	ca
A	611	"Carretou"		52	55	

